

## Le logement social

En lien avec les bailleurs sociaux, le service Logement de la Ville est chargé de recueillir et de traiter les demandes de logement social des familles sébastiennes.

Malgré des ressources foncières très faibles, la Ville poursuit ses efforts pour construire de nouveaux logements sociaux. Elle impose à tous les opérateurs qui souhaitent lancer sur la commune un projet immobilier au minimum 20 % de logements sociaux.

Les personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement peuvent, si leurs ressources correspondent aux barèmes fixés par le conseil général, demander à bénéficier d'une aide auprès du :

- Fonds de solidarité logement (FSL) : dépôt de garantie, loyers impayés...
- Fonds de solidarité énergie : aide au règlement des factures d'électricité, de gaz, d'eau...

[Cerfa n°14069\\*02](#)

[Dossier de demande de logement social à télécharger](#)

[Pour plus de renseignements et pour constituer un dossier :](#)

Centre médico-social  
15 rue Henri Mainguet  
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire  
Tél. : 02 40 80 57 08

Centre communal d'action sociale  
6 rue Jean Macé  
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire  
02 40 80 85 52  
Lundi–mercredi–jeudi et vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30  
Mardi : 13h30-17h30

[Permanence service conseil logement \(SCL\)](#)

[Voir sur cette page](#)

13/12/2018

Mots-clés: [Action sociale](#), [Logement social](#), [HLM](#), [bailleurs sociaux](#), [service logement](#)

---

URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/logement/le-logement-social>